

# COMMUNE DE LANDÉVENNEC (Finistère)

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Mercredi 2 avril 2025**

**PRÉSENTS :** Tous les conseillers en exercice à l'exception de Geneviève COSTIOU (excusée) et Florian SALAÜN.  
Madame Valérie THOMAS, conseillère auprès des décideurs locaux (Direction générale des Finances Publiques)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monique BOURVON

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. COMPTE DE GESTION 2024**
  - 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2024**
  - 3. AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024**
  - 4. TAUX D'IMPOSITION 2025**
  - 5. BUDGET PRIMITIF 2025**
  - 6. TARIFS 2025**
- 

#### **1. COMPTE DE GESTION 2024**

Le Maire indique qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2024 établi par Madame Flavie ROBIN en charge des paiements et des encaissements de la Commune au Centre de Gestion comptable de Châteaulin.

Le Conseil, au vu de la concordance avec la comptabilité communale, approuve à l'unanimité le compte de gestion de Madame Flavie ROBIN.

... / ...

## 2. **COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	365 399,72 €
Recettes	486 178,84 €
Reprise Résultat exercice 2023	64 564,00 €
	<b>Excédent</b>
	<b>185 343,42 €</b>

### **INVESTISSEMENT**

• Dépenses	122 437,36 €
Recettes	217 844,62 €
Reprise Résultat exercice 2023	330 310,04 €
	<b>Excédent</b>
	<b>425 717,30 €</b>

• Restes à réaliser	507 508,16 €
Dépenses	0
Recettes	
	<b>Déficit</b>
	<b>507 508,16 €</b>

Le compte administratif 2024 est adopté à l'unanimité (le Maire ne prenant pas part au vote).

... / ...

### **3. AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2024 laissant apparaître un excédent d'exploitation de 185 343,42 €, le Conseil décide d'affecter ce résultat comme suit :

▪ **Situation financière**

Résultat de l'exercice 2024	Excédent	120 779,42 €
Excédent 2023 (non affecté en investissement) reporté		64 564,00 €
Résultat au 31/12/2024		185 343,42 €

▪ **Besoin de financement en investissement**

Résultat de l'exercice 2024	Excédent	95 407,26 €
Solde d'investissement 2023	Excédent	330 310,04 €
Résultat cumulé de l'exercice 2024	Excédent	425 717,30 €
Solde des restes à réaliser	Déficit	507 508,16 €
Besoin de financement		81 790,86 €

▪ **Affectation du résultat**

Affectation à la section d'investissement du budget 2025	185 343,42 €
Résultat d'exploitation reporté	--

### **4. TAUX D'IMPOSITION 2025**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de reconduire en 2025 les taux de l'année précédente, à savoir :

Taxe foncière sur le bâti :	30,87 %
Taxe foncière sur le non bâti :	31,43 %
Taxe d'habitation : (résidences secondaires)	11,76 %

Il est par ailleurs rappelé que le Conseil, par délibération du 29 septembre 2023, avait décidé d'une majoration de 60 % du taux communal de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres logements non affectés à l'habitation principale, la commune ayant été déclarée « Zone tendue pour le logement » par décret du 25 août 2023.

## 5. **BUDGET PRIMITIF 2025**

### ▪ **Fonctionnement**

Equilibre des dépenses et recettes	440 532,00 €
------------------------------------	--------------

### ▪ **Investissement**

#### Dépenses

Restes à réaliser	507 508,16 €
Dépenses nouvelles	<u>268 487,56 €</u>
	775 995,72 €

#### Recettes

Restes à réaliser	0
Recettes nouvelles	350 278,42 €
Solde d'exécution 2024	<u>425 717,30 €</u>
	775 995,72 €

Le budget primitif de l'année 2025 est adopté à l'unanimité.

## 6. **TARIFS 2025**

Le Conseil décide d'arrêter les tarifs 2025 comme suit :

- Droit de place 22,50 € + 0,35 € /m<sup>2</sup>
- Mise à disposition de tables et bancs 1 table + 2 bancs = 6,35 €
- Photocopies et tirages divers (noir et blanc) 0,20 € par page
- Loyer appartement de la « Maison Caër » 571 € par mois (charges en sus)  
avec évolution au 15/12/2025 selon l'indice des loyers.

... / ...

- CENTRE D'ACCUEIL

#### Hébergement de groupes (plus de 15 personnes)

- nuitée : 20,00 € (dont 0,66 € au titre de la taxe de séjour)
  - nuitée pour enfant de moins de 10 ans : 10 €
  - supplément pour couette avec housse : 8 € par lit

Tout groupe inférieur à 15 personnes sera facturé sur une base de 15 personnes.

## Électricité

Les prix ci-dessus ne prenant pas en compte l'électricité, celle-ci sera facturée au prix de 0,20 € le KWh.

### Forfait ménage à la demande (hors vaisselle)

Rez-de-chaussée : 160 €

Rez-de-chaussée + 1<sup>er</sup> étage : 220 €

Rez-de-chaussée + 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage : 270 €

Le forfait ménage n'inclut pas la vaisselle qui doit être réalisée par l'utilisateur.

## Caution

Une caution de 300 € sera demandée à l'arrivée.

- SALLE POLYVALENTE

- ✓ Associations : gratuit
  - ✓ Habitants de la commune : 100 € par jour
  - ✓ Personnes extérieures à la commune : 150 € par jour

Une caution de 300 € sera demandée avant utilisation.

• GÎTE DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE

Tarifs 2025-2026 pour des mises en location à partir du 1<sup>er</sup>/07/2025

Le réseau « Gîtes de France » auquel sont affiliés les deux gîtes définit plusieurs périodes prenant en compte l'importance des demandes.

- Tarifs communs aux deux gîtes :  
310 € - 330 € - 420 € - 600 € - 650 € - 620 € - 700 € - 700 € (taxe de séjour incluse)
  - Forfait ménage : 60 €      Paire de draps : 15 € par lit      Linge de toilette : 5 €

\* \* \* \*